

# COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

Membres électeurs: 35  
Membres électeurs présents : 18  
Pouvoirs : 5  
Vote : - Pour : 23  
- Contre : 0  
- ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION N° 2015/18

## ADOPTION DES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DU SDAGE

Le Comité de Bassin Réunion, délibérant valablement,

**VU** l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement ;

**VU** l'article R 213-55 du Code de l'Environnement ;

**VU** l'article L214-17 du Code de l'Environnement

**VU** l'article R214-110 du Code de l'Environnement

**VU** l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de Bassin de La Réunion ;

**VU** le règlement intérieur du Comité de Bassin ;

**Adopte** les documents d'accompagnement du SDAGE

**EST D'AVIS QUE** ces documents soit soumis pour approbation au Préfet coordonnateur de Bassin, conformément à l'article R 212-7 du Code de l'Environnement.

Saint-Denis, le

12 NOV. 2015

Le Président du Comité de Bassin Réunion

Patrick MALET

